



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20240709-2024-92-FINVG-DE	
Numéro de l'acte	0241072024
Date de transmission	11/07/2024
Date de réception en préfecture	11/07/2024
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

QUESTION N°2024-92

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2024

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Ville adopté le 15 avril 2024,

La décision modificative de l'exercice 2024 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le budget principal « Ville d'Arques ».

Il convient d'ajuster les articles comptables et ainsi procéder au respect de l'instruction conformément au tableau ci-annexé.

Ces ajustements de crédits ont pour objectif :

- La bonne intégration des résultats de l'exercice 2023 après l'approbation du compte de gestion à la suite du conseil municipal du 15 avril 2024

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PROCEDE aux virements de crédits ci-dessus sur le Budget principal.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0


Le secrétaire de séance,
Sébastien BERNARD



Fait à ARQUES
Le 9 juillet 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

Affiché le 10 juillet 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Neuf Juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Trois Juillet Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **6 absents excusés sans pouvoir**

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU.

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PREDHOMME.

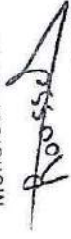
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît ROUSSEL.

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1^{er} JUILLET 2024 et publication ou
notification le 1^{er} JUILLET 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSET

Accusé de réception en préfecture
002-218201402-20240706-2024-52-FINVG-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

VILLE D'ARQUES

DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET PRIMITIF 2024 Budget principal et Budgets annexes

Conseil Municipal du 9 juillet 2024



Budget principal

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 repris au Budget primitif sont :

- En excédent de fonctionnement : 1 880 837,13 euros
- En excédent d'investissement : 1 852 663,40 euros

A. Le SCHEMA GENERAL GLOBAL d'équilibre du budget 2024 après Décision modificative n°1

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - Charges à caractère général	4 388 475,49	013- Atténuations de charges	455 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 215 734,75	70-Produits des services, domaine et ventes diverses	352 115,00
014 - Atténuations de produits	35 000,00	73- Impôts et taxes	8 657 726,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 721 500,00	74-Dotations, subventions et participations	3 241 956,00
66 - Charges financières	507 455,51	75-Autres produits de gestion courante	710 000,00
67 - Charges spécifiques	4 081,31	76 -Produits financiers	1 000,00
68 -Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	77-Produits spécifiques	5 600,00
		78-Reprises provisions semi-budgétaires	
023 - Virement à la section d'investissement	307 381,01	002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1	202 906,17
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	504 675,10	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 000,00
TOTAL	13 684 303,17	TOTAL	13 684 303,17

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 13 684 303,17 en dépenses et en recettes

Section d'investissement

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
16- Emprunts et dettes assimilés	1 271 786,35	10- Dotations, fonds divers et réserves	776 398,06
13- subventions d'investissements reçues			1068
20- Immobilisations incorporelles	312 000,00	13- Subventions d'investissement reçues	4 785 416,17
204 -Subventions d'équipement versées	56 000,00	138- Autres subventions d'investissement non transfer	
21 -Immobilisations corporelles	1 730 610,00	16 - Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00
23 - Immobilisations en cours	6 799 596,48	19-Différences sur sur réalisation d'immobilisations	
26-		21- immobilisations corporelles	
27 - autres immobilisations financières	302 380,90	23- immobilisations en cours	
28-		27 - Autres immobilisation financières	
001 - Déficit d'investissement reporté		021 -Virement de la section de fonctionnement	307 381,01
020 - Dépenses imprévues		024 - Autres immobilisations financières	375 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 000,00	040 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	504 675,10
041 - Opérations patrimoniales	163 500,00	041 - Opérations patrimoniales	163 500,00
RAR	1 752 722,28	001 - Excédent d'investissement reporté	1 852 663,40
TOTAL	12 446 596,01	TOTAL	12 446 596,01

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 12 446 596,01 en dépenses et en recettes

En section de fonctionnement

L'affectation du résultat est de 202 906,17 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté. A l'excédent initial de 199 224, 86, le résultat de clôture excédentaire de 3631,31 euros du budget annexe de l'ascenseur à bateaux a été intégré au BP 2024.

Un montant de 4 061,31 euros est repris au chapitre 67 charges spécifiques.

Le virement à la section d'investissement (023) passe de 440 506,11 euros à 307 381,01 euros soit – 133 125,10 euros

En 042 Opération d'ordre de transfert entre sections initialement à 372 000 euros sera d'un montant de 504 675,10 euros correspondant aux recettes d'investissement en 040 Opération d'ordre de transfert entre sections.

Au compte 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé représente dorénavant un montant de 1 681 562,24 euros au lieu de 2 000 000 euros soit une diminution de 318 437,73 euros.

En 040 opération d'ordre de transfert entre sections, il est ajouté 10 000 euros afin que les montants de 58 000 euros des comptes 042 en recettes de fonctionnement correspondent.

Un montant de 105 500 euros est ajouté au compte 041 opérations patrimoniales en dépense d'investissements pour un équilibre à 163 500 euros.

L'équilibre budgétaire en investissement est réalisé par le biais des comptes 2313 constructions (- 650 000 euros) et 2315 voirie (- 454 955,64 euros). Ces opérations ne débiteront que partiellement avant la fin de l'exercice ou seront moins importantes que les prévisions initiales.

BUDGETS ANNEXES

Budgets annexes

Budget 2024 CIMETIERES

Décision modificative n° 1

CHAPITRE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP+DM N°1
002	Résultat de fonctionnement Reporté	7 764,60	-1 101,56	6 663,44
011-607	Achat de marchandises	37 819	-1 101,56	36 717,44

La somme de **6 663,44 €** est reprise à l'article 002 du résultat de recettes de fonctionnement reporté

Budgets annexes

BP 2024 Cimetière

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Libellé	Chapitre	Libellé
011	Charges à caractère général	013	Atténuation de charges
			4 580,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
			26 862,00 €
014	Atténuation de produits	73	Impôts et taxes
			+ - €
65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations et participations
			- €
66	Charges financières	75	Autres produits de gestion courante
			100,00 €
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
			- €
68	Dotation aux provisions	77	Produits exceptionnels
022	Dépenses imprévues	78	Reprise sur provisions
			- €
023	Virement à la section d'investissement	042	Opérations d'ordre transfert entre section
			- €
042	Opération d'ordre transfert entre section	002	Résultats reportés
			6 663,44 €
002	Déficit fonctionnement		
			- €
Total section		38 205,44 €	Total section
			38 205,44 €

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune opération n'a été enregistrée en Section d'Investissement.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section reprend essentiellement les dépenses et les recettes liées à l'acquisition et la revente de sarcophages posés dans les cimetières municipaux.

Budgets annexes

Budget annexe Ascenseur à bateau des Fontinettes

Ce budget annexe sera clôturé en 2024 avec un excédent de fonctionnement de 3 631,31 euros
Aucune opération ces dernières années n'a été enregistrée et la gestion de l'ascenseur à bateau des Fontinettes est confiée à la SPL Tourisme des Pays de Saint OMER depuis juin 2023.

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section n'est pas alimentée.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette section concernent principalement des charges relatives des frais de téléphonie de portable.

Budget primitif 2024 Camping

Décision modificative n°1

CHAPITRE/NATURE	INTITULE	BP 2024	DM N°1	BP+DM N°1
FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	49 497,24	14 837,45	64 334,69
75-7588	Autres	24 457,10	44 771,99	69 229,09
023	Autres Charge de gestion courante	54 344,34	59 609,44	113 953,78
INVESTISSEMENT				
001	Solde exécution section investissement	36 344,34	59 609,44	95 953,78
021	Virement section de fonctionnement	54 344,34	59 609,44	113 953,78

Affectation du résultat

- La somme de 64 334.69 € est repris au 002 Excédent de Fonctionnement
- La somme de 95 953.78 € sera reprise au 001 Résultat reporté, déficit d'investissement

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent principalement la reprise du déficit d'investissement, le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section comporte les dépenses et les recettes de gestion du Camping « Beauséjour ». Les dépenses regroupent les charges à caractère général, les amortissements et le paiement des emprunts. Ces dépenses sont compensées par le produit de l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du terrain de camping.

Budgets annexes

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Libellé	Chapitre	Libellé
011	Charges à caractère général	013	Atténuation de charges
	€		- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
	€		- €
014	Atténuation de produits	73	Impôts et taxes
	€		- €
65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations et participations
	€		- €
66	Charges financières	75	Autres produits de gestion courante
	€		69 229,09 €
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
	€		- €
68	Dotation aux provisions	77	Produits exceptionnels
	€		- €
022	Dépenses imprévues	78	Reprise sur provisions
	€		- €
023	Virement à la section d'investissement	042	Opérations d'ordre transfert entre section
	€		2 000,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	002	Résultats reportés
	€		64 334,69 €
002	Déficit fonctionnement		
	€		
	Total section		Total section
			135 563,78 €

DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Libellé	Chapitre	Libellé
16	Emprunts et dettes assimilées	10	Dotations, fonds divers (hors 1068)
	€		- €
20	Immobilisations incorporelles	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé
	€		- €
204	Subventions d'équipements versées	13	Autres subventions d'investissement
	€		- €
21	Immobilisations corporelles	138	Autres subventions d'investissement
	€		- €
23	Immobilisations en cours	16	Emprunts
	€		- €
26	Participation	024	Produits des cessions d'immobilisations
	€		- €
27	Autres créances	021	Virement de la section de fonctionnement
	€		113 953,78 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	040	Opération d'ordre entre section
	€		15 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	041	Opérations d'ordre patrimoniales
	€		- €
RAR	Dépenses	RAR	Recettes
	€		- €
001	Résultats reportés - déficit	002	Résultats reportés - excédent
	€		
	Total section		Total section
			128 953,78 €

Budget Primitif 2024

CENTRE VILLE

Le budget reprend les opérations foncières d'acquisitions et de cessions destinées aux opérations de logements en relation avec L'EPF.

En 2023 :

- Le déficit de fonctionnement s'élève à 28 437.76 €
- Le déficit d'Investissement s'élève à 302 380.90 €

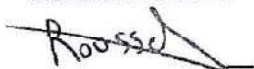
Affectation du résultat

- La somme de 28 437.76 € sera reprise à l'article 002 Résultat de fonctionnement reporté
- La somme de 302 380.90 € sera reprise à l'article 001 Solde d'exécution section d'Investissement

Ces résultats ont bien été repris au Budget Primitif 2024.

Acte administratif certifié exécutoire
 après réception en Sous-Préfecture
 le 11 JUIL 2024 et publication ou
 notification le 11 JUIL 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL

Actes de réception en préfecture :
 Réception en préfecture : 11/07/2024
 Date de validation : 11/07/2024
 Date de réception en préfecture : 11/07/2024

Fonctionnement		Articles	libellés	Montants des crédits ouverts	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1	Dépenses		Recettes	
Chapitres	libellés						Dépenses	Recettes		
67 - Charges spécifiques		673	Titre annulés (sur exercice antérieur)	-	4 081,31	4081,31	4 081,31			
023 - Virement à la section d'investissement				440 506,11	133 125,10	307 381,01	133 125,10			
002 - Excédent de fonctionnement reporté de N-1				199 274,86	3 631,31	202 906,17				3 631,31
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections										
		6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	372 000,00	132 675,10	504 675,10	132 675,10			
Total				639 780,97	125 412,48	514 368,49	3 631,31			3 631,31

Investissements		Articles	libellés	Montants des crédits ouverts	DM n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1	Dépenses		Recettes	
Chapitres	libellés						Dépenses	Recettes		
10 - Dotations, fonds divers et réserves										
		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00	318 437,73	1 681 562,27				318 437,73
23 - Immobilisations en cours										
		2313	Construction	3 767 627,20	650 000,00	3 117 627,20	650 000,00			
		2315	Voie	4 136 924,92	454 955,64	3 681 969,28	454 955,64			
021 - Virement de la section de fonctionnement				440 506,11	-133 125,10	307 381,01				133 125,10
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				48 000,00	10 000,00	58 000,00	10 000,00			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				608 306,40	103 631,30	504 675,10				103 631,30
041 - Opérations patrimoniales				58 000,00	105 500,00	163 500,00	105 500,00			
001 - Excédent d'investissement reporté				2 286 924,91	-434 261,51	1 852 663,40				434 261,51
Total							989 455,64			989 455,64